

**Zeitschrift:** Mobile : la revue d'éducation physique et de sport  
**Herausgeber:** Office fédéral du sport ; Association suisse d'éducation physique à l'école  
**Band:** 2 (2000)  
**Heft:** 2

**Artikel:** Les agressions sexuelles commencent dans la tête : leur prévention aussi!  
**Autor:** Hofmann, Urs  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-996099>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Les agressions sexuelles commencent dans la tête – leur prévention aussi!

Pour que la prévention des agressions sexuelles commises dans le cadre du sport et des loisirs soit efficace, chacun d'entre nous doit se pencher sur la question. L'auteur de cet article vous invite à réfléchir à quatre points importants. Il espère que vous ne lui en voudrez pas si vous avez déjà accompli ce travail de réflexion.

Urs Hofmann

● *Tout d'abord, ne vous sentez pas agressé personnellement si vous entendez dire que des cas d'agressions sexuelles se produisent dans votre discipline sportive ou dans votre club. Sentez-vous plutôt agressé par les agressions sexuelles en tant que telles! Ce type d'agression survient dans tous les milieux. Et donc même dans le vôtre.*

● *Deuxième point: si un cas se produit dans votre entourage, ne vous en effrayez pas. Réjouissez-vous plutôt de pouvoir mettre un terme aux agissements de l'agresseur. Car c'est lorsque l'on permet aux agresseurs de rester dans l'ombre que les agressions se poursuivent. Inquiétez-vous du sort des victimes.*



Urs Hofmann est secrétaire général de *mira*, association qui s'occupe de la prévention des abus sexuels pendant les loisirs. Cet article est le script de l'exposé qu'il a présenté le 20 novembre 1999, lors d'un colloque consacré au sport et aux abus sexuels. Adresse: Association *mira*, Idastrasse 3, 8003 Zurich.

● *Le troisième point semble banal, mais il est souvent difficile à réaliser concrètement. Si vous entendez parler d'un cas d'agressions sexuelles, n'en veuillez pas à la personne qui a rompu le silence. Ce n'est pas elle qui est responsable de tous les problèmes auxquels vous devez faire face en ce moment. C'est à l'agresseur que vous devez en vouloir, car il porte atteinte non seulement aux personnes qui lui sont confiées, mais aussi à votre club. Il abuse du cadre que lui offrent votre discipline sportive et votre club dans le but de satisfaire égoïstement ses envies.*

● *Le quatrième point de réflexion est le suivant: si vous avez vent d'un cas d'agressions sexuelles, ne vous inquiétez pas des atteintes portées à votre discipline sportive ou à votre club, mais avant tout des dommages subis par les victimes. Elles ont un réel besoin de votre aide.*

**E**n résumé, ces quatre points de réflexion doivent vous aider à changer de point de vue. Vous ne direz plus: «Ce genre de choses n'existe pas chez nous», mais «Chez nous, nous ne tolérons aucun écart de conduite. Tolérance zéro!»

Pour terminer sur une note optimiste, rappelons que le sport contribue à améliorer la santé publique. Si nous parvenons à prévenir les agressions sexuelles dans ce domaine, nous permettrons au sport d'apporter encore plus de bénéfices à la société. **m**

# Engagements pris par le club sportif XY

SPECIMEN

## Position fondamentale

Nous considérons les agressions et les abus sexuels comme de graves atteintes à l'intégrité personnelle des victimes. En effet, la mission de notre club consiste non seulement à encourager les enfants et les adolescents à pratiquer une activité sportive, mais aussi à respecter leur intégrité personnelle. Notre club ne tolère donc ni les comportements déplacés, ni les agressions sexuelles. Les agresseurs ne nuisent pas seulement aux personnes qui leur sont confiées, mais aussi au club au sein duquel ils se livrent à leurs agissements.

## Prévention

- Nous informons les cadres et les responsables de notre club des engagements que nous avons pris. Le code de bonne conduite fait partie intégrante du contrat de travail des personnes employées par le club.
  - Nous chargeons une ou deux personnes, idéalement un homme et une femme, de gérer les conflits liés à cette problématique au sein de notre club. Ces personnes suivent une formation consacrée à la prévention des agressions sexuelles.
  - Nous informons régulièrement les membres de notre club (et leurs parents s'il s'agit d'enfants et d'adolescents) de notre position. Nous les encourageons à prendre contact avec les personnes chargées de la prévention des agressions sexuelles dans notre club ou avec un service spécialisé externe chaque fois qu'ils en ressentent le besoin.
  - En cas d'agressions sexuelles ou simplement de soupçons, nous demandons de l'aide à un service spécialisé externe pour clarifier la situation.
  - Lorsque nous engageons des cadres, nous nous renseignons systématiquement auprès de leurs clubs précédents pour savoir si ces personnes ont été liées à des cas d'agressions sexuelles.
  - Tout membre de notre club qui se livre à des agressions sexuelles sera relevé de ses fonctions. Il en ira de même pour les membres qui ne modifieront pas leurs comportements déplacés. Par ailleurs, ces personnes ne pourront continuer à être membres du club que dans des cas exceptionnels et à certaines conditions.
  - En cas de doute, des soupçons justifiés mais non prouvés pourront conduire le club à relever ces personnes de toutes leurs fonctions. Ce faisant, nous voulons protéger les enfants, les adolescents et les adultes qui nous ont été confiés.
- Ce code de bonne conduite a été discuté lors de l'assemblée générale du ... Il a été approuvé le... Nous sommes conscients du fait qu'il ne nous permettra malheureusement pas d'exclure toute agression sexuelle dans notre club, mais il nous aidera à en diminuer les risques. Nous agirons de manière concertée et décidée en cas d'agressions sexuelles avérées ou présumées.

(Cet exemple de code a été conçu et adopté lors du Congrès intitulé «Violence sexuelle dans le sport» qui a eu lieu le 20 novembre 1999.)

